



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 009-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.19

Déposée le : 23.01.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.03.2020

N° d'ACE : 520/2020 du 6 mai 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Tous les scenarii en cas d'incendies de forêt sont-ils évalués et mis à jour régulièrement en lien avec la situation sur le terrain ?

L'actualité régionale, nationale et internationale nous met en alerte. Les sécheresses à répétition affaiblissent nos forêts et les rendent potentiellement dangereuses. Les hêtres, les sapins blancs et les épicéas sèchent sur pied dans les cantons du Jura, de Soleure, sur tout le pied du Jura. Les forêts bernoises sont partout impactées par ce manque d'eau, mais aussi par les tempêtes et le bostryche. En avril 2018, 18 hectares de forêt portaient en fumée au-dessus de La Neuveville. L'intervention a été compliquée : dans un premier temps, l'accès des camions a été très vite limité par la forte pente et les falaises, ensuite un bus contenant des extincteurs est arrivé en renfort, les extincteurs à main ont été distribués aux pompiers pour être utilisés dans les pentes de la forêt, puis finalement (après un très long moment) des hélicoptères sont intervenus.

Dans le pays, de nombreux tronçons de sentiers forestiers sont interdits ou déconseillés car trop dangereux vu la quantité de bois sec. C'est notamment le cas à La Neuveville depuis mi-novembre 2019, le chemin pédestre au-dessus du vignoble entre Maupras et Chavannes est fermé jusqu'à ce que les travaux forestiers aient été réalisés. Cette situation exceptionnelle doit nous interpeler et nous pousser à aller au-delà de ce que nous avons connu jusqu'ici. Il faut anticiper sur tous les tableaux et ne pas devoir dire, après coup, ceci n'était jamais arrivé, nous avons réagi comme le protocole le préconisait.

Le canton de Berne ne devrait-il pas proposer à la Confédération d'acheter deux canadiens plutôt que des avions de chasse ? De nombreuses zones sont difficilement accessibles, comme ce fut le cas à La Neuveville en 2018. Nos forêts ne doivent pas brûler et rester accessibles, leurs fonctions sont nombreuses, pour n'en citer qu'une ici, celle de forêt protectrice, d'importance fondamentale dans notre canton.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le canton évalue-t-il les nouveaux risques d'incendies dans nos forêts ?
2. Comment le canton s'adapte-t-il aux nouvelles réalités du terrain ?
3. Quels nouveaux moyens le canton est-il prêt à mettre en œuvre en situation de crise ?
4. Le canton dispose-t-il d'une flotte adéquate et formée pour toutes les régions, lui permettant d'intervenir rapidement ?
5. Les communes sont-elles conseillées par le canton concernant les fermetures de chemins pédestres ou l'évaluation de ce qui est considéré comme risque acceptable découle-t-elle uniquement de l'appréciation des différentes sensibilités des autorités ?

Motivation de l'urgence : Il faut que tout soit prêt pour l'été à venir !

Réponse du Conseil-exécutif

Au nord des Alpes, effectivement, le risque d'incendie en forêt augmente modérément depuis un certain temps. Durant les étés secs et chauds que nous avons connus ces dernières années, ce risque était encore plus élevé que d'habitude, mais il est malgré tout resté bien en deçà de ce qu'a connu le Tessin par exemple, et sans aucun rapport avec les situations vécues dans le bassin méditerranéen ou sur d'autres continents (Californie, Australie).

Le canton de Berne observe l'évolution du risque d'incendie avec attention. Il dispose d'un système professionnel de gestion des incendies de forêt établi sur des bases scientifiques solides, bien organisé et doté d'équipements techniques adéquats. Ce système est continuellement adapté aux nouvelles connaissances et aux nouveaux besoins. Le Conseil-exécutif estime donc qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires.

Question 1

Fin 2019, l'Office des forêts et des dangers naturels (OFDN) a réévalué commune par commune le risque d'incendie en forêt sur mandat de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM). Pour ce faire, il s'est appuyé sur les paramètres de la dernière décennie, qui s'est caractérisée par un temps plus chaud et sec que la moyenne. Les résultats obtenus pour la situation actuelle ainsi que pour l'évolution du risque à moyen terme sont donc pertinents.

Le risque d'incendie en forêt est jugé moyennement élevé sur une douzaine de communes, et faible à très faible dans les autres communes. Dans le canton de Berne, la menace la plus forte pèse sur les forêts sur sol pentu du pied sud du Jura, sur les forêts bordant les lacs de Thoune et de Brienz et sur celles des vallées à foehn de l'Oberland bernois. Ces observations ont d'ores et déjà été intégrées dans les mesures de prévention et dans les plans d'intervention préventifs des organisations partenaires impliquées dans la gestion des incendies de forêt (cf. réponses aux questions 2 et 3).

Question 2

Le canton de Berne entretient des échanges réguliers avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL) au sujet des incendies en forêt et des changements induits par le climat en forêt. Depuis quelques années, des échanges réguliers ont également lieu avec les cantons voisins.

Dans le cadre de la Wyss Academy for Nature, le canton de Berne, l'Université de Berne et d'autres instituts de recherche nationaux ont lancé un projet de gestion des incendies de forêt au nord des Alpes. Il s'agit d'adapter le système de gestion actuel pour lui permettre de mieux anticiper les événements. Les

travaux correspondants sont basés sur les résultats des recherches les plus récentes concernant l'évolution du climat ainsi que sur les modifications déjà survenues en forêt et celles auxquelles il faut s'attendre.

Question 3

Lutter efficacement contre les incendies de forêt et de végétation a toujours fait partie de la mission de base des corps de sapeurs-pompiers. L'Inspectorat des sapeurs-pompiers de l'Assurance immobilière du canton de Berne propose régulièrement aux pompiers et pompières du canton de Berne des cours et entraînements spéciaux de formation et de perfectionnement dans ce domaine. Il dispose des équipements et outils les plus modernes pour ce faire. Pour les missions dans les zones forestières particulièrement menacées, un plan d'intervention préventif a été établi en collaboration avec l'OFDN. Il sera mis en œuvre dès le deuxième semestre de 2020. Pour les interventions dans des régions difficiles d'accès, les corps de sapeurs-pompiers collaborent avec diverses compagnies d'hélicoptères privées et font rapidement appel à elles au besoin. A cet effet, un système d'alarme spécial a été développé et les travaux de coordination y relatifs ont été confiés aux sapeurs-pompiers professionnels du canton de Berne. De plus, le canton de Berne dispose de drones équipés de caméras à image thermique que des centres d'intervention spéciaux désignés à cet effet peuvent utiliser rapidement pour clarifier la situation et acquérir des informations en matière d'incendie de forêt et de végétation. Les canadiens sont généralement inappropriés pour lutter contre les incendies dans le canton de Berne, car ils sont plutôt prévus pour les grandes étendues et non pour un usage ponctuel.

Question 4

Nous renvoyons à la réponse à la question 3. Le personnel d'intervention des compagnies d'hélicoptères privées dans le canton de Berne dispose d'équipements et de formations optimaux pour lutter efficacement contre les incendies de forêt et de végétation. Du matériel spécial est en outre à disposition. Au besoin, il peut être acheminé rapidement sur le lieu d'intervention.

Question 5

Les communes sont responsables des chemins de randonnée pédestre et chemins pour piétons officiels. A ce titre, elles sont chargées d'assurer la sécurité et l'entretien des chemins situés sur leur territoire (art. 30 de l'ordonnance sur les routes OR). En tant que « responsables de la défense contre les dangers naturels », les communes évaluent les risques et prennent les mesures qui s'imposent (art. 30 de la loi cantonale sur les forêts LCFo). Ces mesures comprennent également les restrictions d'utilisation, déviations et bouclages. Les services spécialisés cantonaux (OFDN, Office des ponts et chaussée) se tiennent pour leur part à disposition pour évaluer les conditions de sécurité et répondre aux questions.

Destinataires

– Grand Conseil